



PROCÈS-VERBAL N°10

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : mercredi 18 février 2026

Présent(s) : Antoine ANDREANI, Sandra GARDELLA, Alain BACHELET

Excusé(s) : Jean Marc NICOLAI, Joseph POLI, Patrick PROFIZI, Antoine PONZEVERA

Assistent :

Glossaire : C.F.T.I.S. = Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives
C.R.T.I.S. = Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

AJACCIO - STADE DUME LUCIANI - NNI 200040202

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 29 janvier 2026.

La C.R.T.IS prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation par le propriétaire, en date du 28 janvier 2026 en niveau E5, ainsi que des documents transmis:

- La demande de confirmation de classement signée par le propriétaire de l'installation en date du 28 janvier 2026.

- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.IS en date du 17 février 2026.

. Type de sources: IM (Iodures Métalliques).

. Dimension de l'aire de jeu: 105X68m.

. Implantation: Angulaire 4.

. Hauteur minimum de feu: 20m.

. Nombre Total de projecteurs: 32 (3 projecteurs non fonctionnel lors du contrôle).

. Puissance par projecteur: 2000 Watts.

. Eclairage horizontal moyen calculé: 200.

. U1h calculé (EhMin/EhMax): 0.51.

. U2h calculé (EhMin/EhMoy): 0.76.

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La C.R.T.I.S au regard des documents fournis et suite à sa visite en date du 17 février 2026, propose un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 18 janvier 2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

